CONVENTION DE MANDAT
ET D’HONORAIRES PROFESSIONNELS

|  |  |
| --- | --- |
| Entre l’avocat : | [Coordonnées de l’avocat ou du cabinet] |
|  |  |
| Et le client : | [Coordonnées de la personne physique ou de la personne morale] |

|  |  |
| --- | --- |
| Référence interne | [Référence au dossier interne de l’avocat] |
| Dossier(s) de la Cour | [Référence au dossier(s) du tribunal] |

|  |  |
| --- | --- |
| Description du mandat | [Description sommaire du mandat confié à l’avocat par le client] |

# les parties conviennent de l’entente suivante :

| ÉTAPES DU DOSSIER |
| --- |
| [Faire un court résumé des étapes prévisibles dans le dossier] |

| HONORAIRES PROFESSIONNELS |
| --- |
| Estimation des honoraires professionnels : [Montant] $Toutes les taxes applicables (TPS et TVQ) seront payables en sus des honoraires. |

| ESTIMATION DES DÉBOURS |
| --- |
| Droits et frais de greffe de la demande introductive d’instance : [Montant] $Droits et frais de greffe de la réponse : [Montant] $Droits et frais de greffe de la demande d’inscription pour instruction et jugement : [Montant] $Total de l’estimation des débours : [Montant] $Toutes les taxes applicables (TPS et TVQ) seront payables en sus des débours.L’estimation des débours est à titre indicatif seulement et pourrait varier selon le déroulement du dossier. Les débours judiciaires sont fixés par tarif ou règlement. |

| AVANCES EN FIDÉICOMMIS |
| --- |
| Avance en fidéicommis demandée à la signature de la convention : [Montant] $ |
| CLAUSES RELATIVES AU MODE DE TARIFICATION CHOISI |
| *Clause à inclure dans le cas d’une entente à pourcentage :* Si le client met fin au mandat avant la conclusion d’une entente ou l’obtention d’un jugement ou pour toute raison qui empêcherait l’avocat de compléter son mandat, les services professionnels déjà rendus seront facturés au tarif de \_\_\_\_\_\_\_\_\_$/l’heure. *Clause à inclure dans le cas d’une entente à tarif horaire :* Cette estimation du nombre d’heures est basée sur l’expérience de l’avocat et est à titre indicatif. Elle ne constitue pas une estimation définitive des honoraires et frais qui dépendront des faits à survenir et des services professionnels rendus en cours de mandat. Cette estimation sera révisée selon l’évolution du dossier.*Clause à inclure dans le cas d’une entente forfaitaire :* En cas de retrait du mandat, les honoraires seront calculés selon les étapes franchies et réalisées au dossier. |

# Conditions générales

Les conditions générales suivantes font partie intégrante de la convention.

Le masculin est employé pour alléger le texte.

1. Frais et honoraires extrajudiciaires

Les frais et honoraires suivants et les taxes applicables sont à la charge du client :

* Frais d’ouverture de dossier de [Montant] $;
* Frais de messagerie, de poste ou de transport de documents ou de procédures au coût réel;
* Les frais de déplacement au taux de [Taux/km] /km;
* Frais de photocopies;
* Frais de photocopie destinée au tiers;
* Honoraires professionnels des tiers (enquêteurs, évaluateurs ou autre) conditionnels à l’approbation du client;
* Autres frais ou honoraires engagés dans le cours de l’exécution du mandat (par exemple, les frais de recherche).

2. Frais et honoraires judiciaires

Tous les frais et honoraires judiciaires suivants sont à la charge du client :

* Frais judiciaires et droits de greffe en vertu d’un tarif ou d’un règlement;
* Frais et honoraires de signification, de notification ou de transmission des actes de procédures et des documents;
* Frais de rédaction et de reproduction des exposés, des mémoires ou des cahiers de sources;
* Indemnités et allocations dues aux témoins;
* Frais d’expertise;
* Rémunération des interprètes;
* Droits d’inscription sur le registre foncier ou sur le registre des droits personnels et réels mobiliers;
* Frais liés à la prise de transcription des témoignages produits au dossier du tribunal.

Ces frais pourraient faire l’objet d’une réclamation à la partie adverse selon les critères prévus à la loi.

3. Avances en fidéicommis

Les avances en fidéicommis seront appliquées sur les honoraires et les débours, lors de l’émission du compte d’honoraires. Tout excédent sera remboursé au client à la suite de l’envoi du compte d’honoraires final.

Le client s’engage à verser, dans les 30 jours de la demande, les avances réclamées au fur et à mesure de l’exécution du mandat.

Si les avances sont payées par chèques, ceux-ci doivent être libellés au nom de « Me [Nom de l’avocat] » en fidéicommis ».

4. Modalités de paiement

* Par chèque, libellé à l’ordre de « Me [Nom de l’avocat] », transmis aux coordonnées mentionnées à la présente.
* Par carte de crédit, en transmettant les informations requises au bordereau de paiement joint au compte d’honoraires ou par paiement bancaire électronique, en donnant suite à une demande de paiement par courriel.
* Par virement bancaire, en suivant les instructions qui vous seront transmises.

Tout compte d’honoraires est payable dans les 30 jours. Des intérêts de [Taux] % l’an seront calculés, à compter de l’expiration des 30 jours de la date d’expédition du compte.

5. Entrée en vigueur

Cette convention entre en vigueur :

* Dès sa signature
* Dès que les conditions suivantes sont remplies :

# Avis

Les avis suivants font partie intégrante de la convention.

6. Aide juridique

L’avocat informe sans délai le client lorsqu’il le croit admissible à l’aide juridique. La présente convention prendra fin à la date d’émission de tout mandat d’aide juridique au nom de l’avocat.

7. Modes de prévention et de règlement des différends

L’avocat a informé le client des différents moyens disponibles pour régler son différend, autre que le recours aux tribunaux (conciliation, négociation, médiation, arbitrage, etc.).

8. Collaborateurs

Sauf indication contraire du client, l’avocat peut mandater un avocat collaborateur, associé ou stagiaire, afin d’exécuter une partie du mandat.

9. Expertises

Advenant la nécessité d’effectuer des expertises, l’avocat soumettra au client le choix de l’expert et l’évaluation des coûts pour obtenir son autorisation.

10. Communications et notifications

Le client comprend que l’échange de courriels comporte certains risques reliés à la sécurité et à la confidentialité. Malgré tout, il accepte de recevoir les lettres, procédures ou autres documents en format PDF par le biais de son adresse courriel, mentionnée à la présente.

Afin d’éviter les risques reliés à la sécurité et à la confidentialité lors de l’échange de courriels, le client accepte d’utiliser la plateforme de notification électronique sécurisée \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [inscrire le nom de la plateforme]. Il accepte également de payer les frais reliés à chaque notification au coût
de [Montant] $ par notification.

11. Modifications au mandat

L’avocat doit informer le client des changements de circonstances qui pourraient entrainer des modifications significatives aux coûts de ses services.

Le client est aussi tenu d’informer l’avocat de tout changement significatif pouvant influencer l’ampleur du mandat qui lui est confié. La présente convention pourra alors être modifiée afin d’y apporter les adaptations nécessaires.

12. Changement de la situation du client

Le client s’engage à informer l’avocat sans délai de toute modification de ses coordonnées ou de sa situation financière.

13. Fin du mandat

L’avocat peut, pour un motif sérieux et sauf à contretemps, mettre fin au mandat.

Par exemple, en cas de perte du lien de confiance entre l’avocat et le client, lorsque le client, après un préavis raisonnable, refuse de payer à l’avocat les débours et honoraires ou lorsque le client fait défaut de collaborer avec l’avocat ou agit sans tenir compte de l’avis de l’avocat. Le cas échéant, un avis écrit sera transmis sans délai et indiquera les motifs de la fin du mandat.

Le client peut, quant à lui, mettre fin au mandat en tout temps. Le cas échéant, le client recevra un compte d’honoraires final.

# Signature

Et j’ai signé à [Ville], le [Date].

[Nom de l’avocat]

[Courriel de l’avocat]

[Téléphone]

[Télécopieur]Et j’ai signé à [Ville], le [Date].

[Nom du client]

[Courriel du client]